



**Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé
d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface
science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits
chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
Troisième session**

Genève, 17–21 juin 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Élaboration de propositions concernant la création d'un groupe
d'experts sur l'interface science-politiques**

Projet de formulaire de divulgation des conflits d'intérêts

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa deuxième session, tenue du 11 au 15 décembre 2023 à Nairobi, le groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution a prié le secrétariat d'élaborer un projet de formulaire révisé de divulgation des conflits d'intérêts en se fondant sur les débats tenus à sa deuxième session, pour qu'il l'examine à sa troisième session.
2. Compte tenu des débats qui ont eu lieu à la deuxième session et de l'examen par le secrétariat d'exemples de formulaires de divulgation des conflits d'intérêts utilisés dans le cadre d'autres interfaces science-politiques, il a été conclu que toutes les questions pertinentes avaient été traitées. Le formulaire révisé de divulgation des conflits d'intérêts présenté par le secrétariat à la deuxième session du groupe de travail spécial à composition non limitée est reproduit dans le présent document avec de légères modifications.
3. À sa troisième session, en vue d'arrêter ses propositions concernant le groupe d'experts sur l'interface science-politiques, le groupe de travail spécial à composition non limitée souhaitera peut-être examiner le projet de formulaire de divulgation des conflits d'intérêts reproduit dans l'appendice de la présente note (l'appendice B de l'annexe 5 de la section II du document UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/2 étant l'emplacement réservé au formulaire).

* UNEP/SPP-CWP/OEWG.3/1.

II. Appendice B : Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts pour le [insérer le nom complet du groupe]

Confidentiel

Nom :

Adresse :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Employeur actuel :

Fonction/rôle au sein du groupe :

Vous avez été invité(e) à participer au [insérer le nom complet du groupe] en raison de votre statut professionnel et de vos compétences. Comme le souligne la politique du groupe d'experts en matière de conflits d'intérêts, l'objectif du groupe lui impose d'accorder une attention particulière aux questions d'indépendance et de parti pris potentiel, afin de préserver l'intégrité de ses produits et processus et la confiance du public à leur égard. Il est impératif que les travaux du groupe d'experts ne soient compromis par aucun conflit d'intérêts qui pourrait concerner ses participant(e)s. En conséquence, il est nécessaire de dévoiler certaines circonstances. Nous comptons sur vous pour remplir ce formulaire avec professionnalisme, bon sens et honnêteté.

La politique en matière de conflits d'intérêts et la communication des intérêts sont exigées au titre de la diligence raisonnable, afin de donner suffisamment d'assurances au groupe d'experts en matière de conflits d'intérêts et d'intégrité professionnelle et scientifique et de protéger le groupe et ses participant(e)s contre les risques d'atteinte à la réputation.

La communication des intérêts et la divulgation des conflits d'intérêts ou de conflits d'intérêts potentiels sont requises en application de la politique du groupe d'experts en matière de conflits d'intérêts et de ses modalités de mise en œuvre. Vous devez indiquer les intérêts susceptibles d'altérer sensiblement votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions et responsabilités au sein du groupe d'experts ou de conférer un avantage indu à une personne ou une organisation, et qui pourraient vous permettre d'obtenir un gain direct et matériel grâce aux résultats des travaux du groupe d'experts.

Conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts, toute circonstance susceptible d'amener une personne raisonnable à mettre en doute votre objectivité ou à se demander si un avantage indu vous a été conféré constitue un conflit d'intérêts potentiel et doit être indiquée dans le présent formulaire.

Vous devez également indiquer les intérêts pertinents de parties avec lesquelles vous avez une relation contractuelle ou des intérêts communs considérables et qui pourraient être perçus comme ayant une influence induue, ou comme ayant probablement une influence induue, sur votre jugement (par exemple, vos employeurs, vos associés proches, l'unité administrative ou le département dont vous relevez et toute entité de parrainage ou de financement).

Pour chaque question ci-dessous, veuillez donner une brève description des circonstances pertinentes. Veuillez-vous efforcer de communiquer des informations suffisantes et explicites pour que le groupe d'experts puisse se faire une opinion sur la question de savoir si les circonstances révélées donnent lieu à un conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Une fois le formulaire complété, veuillez le signer et le dater dans l'espace prévu à cet effet et le renvoyer au secrétariat du groupe d'experts, accompagné d'un curriculum vitae et de renseignements à l'appui des informations communiquées, s'il y a lieu. Veuillez conserver un exemplaire pour vos archives.

Vous devez informer rapidement le secrétariat du groupe d'experts de tout changement survenu au regard des informations communiquées avant ou pendant l'exercice de vos fonctions au sein du groupe ou votre participation à ses réunions. Le présent formulaire et les déclarations qu'il contient doivent être complétés avant que la participation à l'activité du groupe d'experts puisse être confirmée.

Le fait de répondre « oui » à une des questions du formulaire ne signifie pas nécessairement qu'il existe un conflit ou que vous ne serez pas en mesure d'exercer la fonction ou le rôle qui vous a été attribué au sein du groupe d'experts. En cas de doute sur l'utilité de déclarer un intérêt, il est recommandé de communiquer l'information. L'intégrité des informations sera évaluée, sur

la base des principes énoncés dans la politique en matière de conflits d'intérêts. Ce qui constitue ou non un conflit d'intérêts est défini dans la section C de la politique en question, laquelle est reproduite ci-dessous. En cas de doute sur la façon de remplir le formulaire, les intéressé(e)s sont encouragé(e)s à demander conseil au secrétariat du groupe d'experts.

Définition du « conflit d'intérêts »¹

[insérer ici les paragraphes de la section C de la politique du groupe d'experts en matière de conflits d'intérêts]

Partie I. Intérêts commerciaux et financiers

1	Occupez-vous un poste ou une fonction en lien avec la science applicable aux produits chimiques, aux déchets et à la prévention de la pollution, ou entretenez-vous des relations commerciales ou professionnelles avec d'autres organismes compétents en la matière ?	Oui	Non
	Précisions :		
2	Recevez-vous une rémunération quelconque (par exemple, en tant qu'employé(e) ou consultant(e), notamment en qualité de conseiller(ère) technique ou autre) d'une entité commerciale ou d'une autre organisation ayant un intérêt lié à l'objet des travaux du groupe d'experts auxquels vous participez ?	Oui	Non
	Précisions :		
3	Bénéficiez-vous du soutien financier d'une quelconque entité commerciale ou d'une autre organisation ayant un intérêt lié à l'objet des travaux du groupe d'experts (par exemple, un organisme public) ?		
	a) Aide à la recherche, notamment sous forme de subventions, de collaborations, de parrainages ou d'autres financements	Oui	Non
	Précisions :		
	b) Soutien, y compris sous forme d'honoraires, pour assurer les fonctions d'orateur(rice), prononcer des discours ou dispenser des formations pour une entité commerciale ou une autre organisation ayant un intérêt lié à l'objet des travaux du groupe d'experts	Oui	Non
	Précisions :		
4	Avez-vous investi dans une entité commerciale ayant un intérêt lié à l'objet des travaux du groupe d'experts ? (Veuillez également indiquer les investissements indirects tels qu'un fonds fiduciaire ou une société holding. Vous pouvez exclure les fonds communs de placement, les fonds de pension ou les investissements similaires qui sont largement diversifiés et sur lesquels vous n'exercez aucun contrôle).		
	a) Actions, obligations, options sur titres ou autres titres (par exemple, ventes à découvert)	Oui	Non
	Précisions :		
	b) Intérêts commerciaux (par exemple, propriété, partenariats, coentreprises, qualité de membre d'un conseil d'administration ou intérêts majoritaires)	Oui	Non
	Précisions :		
5	Détenez-vous des droits de propriété intellectuelle susceptibles d'être lésés par les travaux du groupe d'experts ?		
	a) Brevets, marques ou protections commerciales (y compris les demandes en cours)	Oui	Non
	Précisions :		

¹ Définition tirée de la section C de la politique du groupe d'experts en matière de conflits d'intérêts, consultable à l'adresse suivante :[URL à insérer].

	b) Connaissance exclusive d'une technologie ou d'un procédé utilisé à des fins commerciales	Oui	Non
	Précisions :		
6	Déterminez-vous des intérêts financiers vous rapportant plus de 10 000 dollars des États-Unis par an que des tiers pourraient considérer comme représentant un conflit d'intérêts ou comme une source potentielle de conflit d'intérêts, ou qui pourraient être perçus comme tels en ce qui concerne vos fonctions au sein du groupe d'experts ?	Oui	Non
	Précisions :		
7	Vous est-il demandé, dans le cadre d'un processus réglementaire, législatif ou judiciaire, pour une entité commerciale ou une autre organisation, de donner votre avis d'expert(e) ou de témoigner en cette qualité sur une question liée à l'objet des travaux du groupe d'experts ?	Oui	Non
	Précisions :		

Partie II. Intérêts professionnels et autres intérêts non financiers

8	Occupez-vous un poste ou une fonction en lien avec la science applicable aux produits chimiques, aux déchets et à la prévention de la pollution, ou entretenez-vous des relations commerciales ou professionnelles avec d'autres organismes compétents en la matière ?	Oui	Non
	Précisions :		
9	Bénéficiez-vous du soutien non financier d'une valeur supérieure à 10 000 dollars des États-Unis par an (locaux, équipements, installations, assistant(e)s, voyages rémunérés, etc.) d'une quelconque entité commerciale ou d'une autre organisation ayant un intérêt lié à l'objet des travaux du groupe d'experts (par exemple, un organisme public) ?	Oui	Non
	Précisions :		
10	Vous est-il demandé, dans le cadre d'un processus réglementaire, législatif ou judiciaire, pour une entité commerciale ou une autre organisation, de donner votre avis d'expert(e) ou de témoigner en cette qualité sur une question liée à l'objet des travaux du groupe d'experts ?	Oui	Non
	Précisions :		
11	Participez-vous à une quelconque activité professionnelle ou autre que des tiers pourraient considérer comme représentant un conflit d'intérêts ou comme une source potentielle de conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçue comme telle au regard de vos fonctions au sein du groupe d'experts ?	Oui	Non
	Précisions :		
	<i>Êtes-vous engagé(e) dans :</i>		
	a) Une fonction officielle au sein d'un organisme public ou d'une organisation internationale ?	Oui	Non
	Précisions :		
	b) L'activité d'un comité consultatif associé à une organisation du secteur public ou privé ?	Oui	Non
	Précisions :		
	c) Un rôle ou une mission d'édition de premier plan ?	Oui	Non
	Précisions :		

	<i>Êtes-vous :</i>		
	d) Membre du conseil d'administration d'une organisation du secteur public ou privé ?	Oui	Non
	Précisions :		
	e) Membre du conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif ?	Oui	Non
	Précisions :		
	f) Membre du conseil d'administration d'un groupe de défense d'intérêts ?	Oui	Non
	Précisions :		

Partie III. Renseignements complémentaires

12	Si vous ne l'avez pas déjà déclaré ci-dessus, avez-vous connaissance d'un aspect de votre travail pour le groupe d'experts qui vous permettra d'avoir accès à des informations exclusives ou qui vous donnera un avantage concurrentiel dans vos relations professionnelles, financières ou commerciales ?	Oui	Non
	Précisions :		
13	À votre connaissance, le résultat de votre travail pour le groupe d'experts pourrait-il nuire aux intérêts d'autres personnes ou entités avec lesquelles vous partagez d'importants intérêts personnels, professionnels, financiers ou commerciaux (tels que vos enfants ou frères et sœurs adultes, vos proches collègues professionnel(le)s, l'unité administrative ou le département dont vous relevez) ?	Oui	Non
	Précisions :		
14	Quelle organisation prend en charge, en partie ou en totalité, vos frais de voyage liés aux activités du groupe d'experts ?		
	Précisions :		
15	Recevez-vous des paiements (autres que des frais de voyage) ou des honoraires pour vous exprimer publiquement sur l'objet des travaux du groupe d'experts auxquels vous participez ?	Oui	Non
	Précisions :		
16	Existe-t-il un autre aspect de votre parcours ou de votre situation actuelle qui n'a pas été abordé ci-dessus et qui, selon vous, pourrait être perçu comme compromettant votre objectivité ou votre indépendance ?	Oui	Non
	Précisions :		

Signature :

Date : _____
